

Affaire n° 11-20250731

**Attribution du marché de travaux d'aménagement de la
rue Paul Hermann**

*(DGA Service à la Population et Cadre de Vie – Ingrid
Calteau / Direction Technique Territorialisée – Bernard
Nativel – Lionel Laurent)*

**Soumise au Conseil municipal
Séance du jeudi 31 juillet 2025**

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 18 novembre 2024, relatif aux travaux de réaménagement de la rue Paul Hermann. La consultation se décompose en 2 lots :

- lot 1 : Aménagement voirie réseaux divers
- lot 2 : Éclairage public

Eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Quotidien.

A la date limite de remise des offres, le 14 février 2025, 10 entreprises ont candidaté :

- BOURBON LUMIERE SAS – CITEOS
- SBTPC SOGEA REUNION
- SEBS
- SAS AUSTRAL AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
- GTOI
- AMENAGEMENT MACONNERIE TOUS SERVICES
- BAGELEC REUNION
- ENTREPRISE TESTONI REUNION
- RAZEL BEC REUNION
- GROUPEMENT NAOTERA BTPT / SOLTECH / BTOI-ENROBES REUNION

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 juillet 2025 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés.

Il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal est dès lors invité à procéder aux attributions suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant en € ^{TTC}	Délai d'exécution
1	Aménagement voirie réseaux divers	GTOI	2 916 324,75 €	12 mois y compris période de préparation
2	Éclairage public	ENTREPRISE TESTONI REUNION	265 541,82 €	4 mois y compris période de préparation

Les prestations font l'objet d'une demande de subvention du FEDER, d'une participation financière de la CASud compte tenu de sa compétence et sur fonds propres communaux.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les marchés aux candidats GTOI pour le lot n°1 et ENTREPRISE TESTONI REUNION pour le lot n°2,

- d'autoriser le Maire à signer lesdits marchés, tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,